

3 Votre demande est rejetée

3.1 en ce qui concerne.....
 au motif :

3.2 en ce qui concerne
 au motif :

4 Une pension vous est accordée

	en ce qui concerne	Date d'effet
4.1	___ / ___ / _____
4.2	___ / ___ / _____
4.3	___ / ___ / _____

5 Si vous n'êtes pas d'accord avec les décisions prises à votre égard, vous disposez des voies et délais de recours ci-après :

- 5.1 Une réclamation contre une décision **luxembourgeoise** doit être adressée, en double exemplaire, au Conseil arbitral de la sécurité sociale, 16 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, dans un délai de 40 jours à compter de la date de la notification de la décision définitive de la caisse de pension.
- 5.2 Une réclamation contre une décision **tunisienne**, doit être adressée devant les juridictions compétentes (juge de la sécurité sociale).

6 Institution d'instruction

6.1 Dénomination

6.2 Adresse

6.3 Cachet

6.4 Date

6.5 Signature